



Cartes Professionnelles délivrées par la CCI de la Réunion
Carte professionnelle n° : CPI 9741 2018 000 027 908 / Garantie financière SEGAP Paris 1 300 000€
SIRET 310 849 385 000 29 / APE 703A / RCS N°74B160 / capital social 15 000€

BAREME DES HONORAIRES ACHAT ET VENTE

Moins de 70 000 € Avec un minimum de 5 000 €	10% TTC
De 70 001 à 120 000 € Avec un minimum de 6 000 €	9% TTC
De 120 001 à 180 000 € Avec un minimum de 8 000 €	8% TTC
De 180 001 à 240 000 € Avec un minimum de 10 000 €	6% TTC
Plus de 240 001 € à 400 000 € Avec un minimum de 12 000 €	5% TTC
Plus de 400 001 € Avec un minimum de 13 000 €	4% TTC

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2022

* T.V.A : 8.5 % - Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat

D'autres prestations sur étude.

Mise à jour 01 01 2022



Transaction et Gestion Immobilière N° Carte professionnelle n° : CPI 9741 2018 000 027 908
Valable jusqu'au : 30/06/2021 Délivrée par : CCI de la Réunion le 01/07/2018
Garantie financière SEGAP Paris 1 300 000€
SIRET 310 849 385 00029 - APE 703A / RC N°74B160 / capital social 15 000€

CESSIONS COMMERCES et ENTREPRISES

FONDS DE COMMERCE	7 % TTC avec un minimum de 10 000 €
DROITS SOCIAUX	7 % TTC avec un minimum de 10 000 €
<hr/>	
DROIT AU BAIL	10 % TTC avec un minimum de 10 000 € du montant du droit au bail
PAS DE PORTE	10 % TTC avec un minimum de 10 000 € du montant du droit au bail

TRANSACTIONS IMMOBILIERES PROFESSIONNELS

MURS COMMERCIAUX / BUREAUX / ENTREPOTS / TERRAINS

Cf barème des taux de transactions

LOCATIONS IMMOBILIERES PROFESSIONNELS

LOCAUX COMMERCIAUX	bail commercial 2 MOIS de loyer TTC
LOCAUX PROFESSIONNELS	bail professionnel 2 MOIS de loyer TTC
BAIL PRECAIRE (activité commercial)	1 MOIS de loyer TTC
BAIL SUIVANT CONVENTION / DEPOT	2 MOIS de loyer TTC

FRAIS à la charge de l'acquéreur / preneur sauf mention contraire expresse

Ces honoraires ne comprennent pas les diagnostics, ou les actes à établir par d'autres professionnels.